

IMPORTANT COLLOQUE À L'AUTOMNE

Colloque intitulé Examen de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick – Révision 2012 –

Les 19 et 20 novembre prochain aura lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, un colloque organisé par l'AJEFNB, l'Observatoire international des droits linguistiques et la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB). Ce colloque voit le jour en raison de l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. qui prévoit que « le Premier ministre doit, au plus tard le 31 décembre 2012, entamer une révision de la présente loi ». Par conséquent, nous avons jugé essentiel que le Premier ministre, avant d'entamer sa révision de ladite loi, reçoive les impressions de groupes œuvrant ou militant en faveur de l'égalité réelle des deux langues officielles de la province.

Le colloque débutera à 18 h 30 le vendredi et sera suivi d'un vin et fromage. Le tout se poursuivra le lendemain à partir de 9 h jusqu'à 17 h. Une conférence traitant de l'importance de la langue française au Nouveau-Brunswick suivra le dîner.

Considérant que la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. concerne tout le monde, une place considérable sera accordée aux questions et aux commentaires des gens présents dans la salle. L'inscription est gratuite, mais les organisateurs du colloque demandent que les gens s'inscrivent soit par courriel, soit par téléphone (association@ajefnb.nb.ca ou 506-853-4151).

Nous espérons vous compter parmi nous lors de ce colloque!

PROJET DE LOI C-232

(Bilinguisme à la Cour suprême du Canada)

L'AJEFNB se réjouit que la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) ait réitéré son appui au projet de loi C-232 et que la récente résolution de l'Association du Barreau canadien quant au bilinguisme à la Cour suprême du Canada ne change en rien sa position. Comme la FAJEF, l'AJEFNB estime qu'il est essentiel que les juges comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète et souhaite que le projet de loi soit adopté au Sénat.

L'AJEFNB A UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'AJEFNB est heureuse de vous annoncer que Denis Roy a été embauché à titre de directeur général de l'Association. Il occupe le poste depuis le 13 septembre dernier. Il remplace Annie Foulem-Haché qui, pour des raisons personnelles, a démissionné de son poste à la fin juin. Denis Roy connaît bien les dossiers de l'AJEFNB, ayant siégé à son Conseil d'administration pendant deux ans à titre de représentant du corps professoral de la Faculté de droit. Nous lui souhaitons la plus chaleureuse des bienvenues!

ASSISES ANNUELLES 2010

L'assemblée générale annuelle de 2010 aura lieu à Moncton, le **20 novembre** prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, de midi à 13 h, pendant la fin de semaine du Colloque.

RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS

L'automne étant arrivé, les membres de l'AJEFNB recevront bientôt une invitation à renouveler leur adhésion. Nous espérons que vous répondrez à l'appel et que vous continuerez à appuyer l'Association dans ses projets et ses revendications!

PROCHAINE RÉUNION DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB se réunira le **19 novembre** prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Si vous avez un sujet que vous voudriez ajouter à l'ordre du jour, vous pouvez communiquer avec le directeur général en composant le 506-853-4154.

PROFIL D'UNE MEMBRE

Marie-Claude Bélanger-Richard, c.r. – Avocate au sein du cabinet Stewart McKelvey de Moncton depuis 1992 et associée depuis 1997, Marie-Claude Bélanger-Richard pratique dans les domaines du contentieux civil, du droit de la famille, du droit des assurances, du droit des médias et du droit constitutionnel. Elle a été nommée conseillère de la Reine en 2003.

Détentrice d'un baccalauréat en droit de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (1985), elle y a par la suite enseigné le droit des affaires, le droit de l'environnement et la responsabilité délictuelle, en tant que chargée de cours, de 1989 à 1991. Pendant ses études en droit, elle a obtenu plusieurs bourses et distinctions, dont la Médaille d'or (meilleure moyenne cumulative du LL.B.), la bourse Eddy & McElman (meilleure moyenne en droit commercial et fiscal) et la bourse de recrutement (meilleure candidate en droit et moyenne cumulative supérieure). Elle était également membre de l'équipe gagnante de la Coupe Tribunal-école Gale et de la Coupe Tribunal-école Ottawa-Moncton.

Les contributions de cette femme débordante d'énergie dans le monde juridique sont nombreuses. Nouvelle présidente du Barreau du Nouveau-Brunswick, elle y a également été vice-présidente et trésorière. Elle a contribué à bon nombre de comités du Barreau du Nouveau-Brunswick (comité des plaintes, comité de vérification et de gestion des risques, comité du cours

de préparation au Barreau, comité sur l'éducation permanente, etc.). Elle a siégé, entre autres, au Tribunal de révision en vertu du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de la vieillesse – Région de Moncton et a participé à la Délégation canadienne-britannique dans le cadre d'un programme échange organisé par la Cour suprême du Canada. Conférencière à plusieurs événements importants, elle a également publié plusieurs articles portant sur ses champs de pratique. Mais attendez, ça ne s'arrête pas là! Son dévouement à sa communauté est impressionnant : elle était membre du comité organisateur du Gala Velvet en l'honneur du Ballet Atlantique, membre du cabinet de la Campagne de financement Excellence de l'Université de Moncton, membre du Conseil d'administration du YMCA-Moncton et de Symphonie Nouveau-Brunswick. Mentionnons également qu'elle a fait du bénévolat à la clinique de droit familial du YWCA-Moncton et au programme ProBono de la Faculté de droit de l'Université de Moncton conjointement avec le Centre de prévention de la violence familiale de Kent. Et finalement, croiriez-vous qu'elle a même été entraîneuse de l'équipe masculine de ballon-volant de l'École Beauséjour, pendant 3 saisons consécutives?

Marie-Claude Bélanger-Richard est mariée à André Richard et ils ont deux enfants.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Présidente</i>	Anik BOSSÉ
<i>Adresse</i>	AJEFNB 18, av. Antonine-Maillet Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses 275 membres.
